

Dépenses d'élection

deuxième point de ce programme de sept points avait trait à un envoi postal gratuit. J'espère qu'il sera limité à ce seul envoi, tout comme l'est le temps à la radio et à la télévision.

Je conviens que, dans cette limite, le candidat devrait être libre de s'en servir comme il l'entend. Certaines campagnes vont bien dans certaines régions ou certaines villes, mais doivent être menées différemment ailleurs. Le troisième point a trait à une question que, j'espère, le comité étudiera sérieusement. C'est au sujet des cartes «Vous votez à tel bureau de scrutin». Je ne crois pas que tous les candidats s'en servent. C'est une carte qu'ils envoient fréquemment juste avant les élections et qui parvient aux électeurs un ou deux jours avant le scrutin pour leur dire exactement où voter. Si un candidat s'en sert, tous les autres croient devoir faire de même. Ces cartes doivent être remplies et adressées à la main, tout comme l'indication et l'adresse du bureau de scrutin.

Même si ces cartes sont remplies par des bénévoles, les frais d'impression et d'expédition par la poste s'établissent dans les milliers de dollars. Dans une circonscription de 80,000 électeurs, à 8c. la lettre, les frais peuvent être considérables, près de \$6,400. Il serait à propos que le directeur du scrutin de chaque circonscription envoie ces cartes aux électeurs afin de leur dire exactement où ils doivent voter. En début de campagne, lorsque les listes d'élection sont envoyées, elles contiennent des renseignements sur l'emplacement du bureau de scrutin, mais ces renseignements sont fournis dans une forme narrative ou descriptive qui est très difficile à comprendre. Il faut au contraire une carte simple avec des instructions et des renseignements simples. Je pense que l'on pourrait ajouter à la liste qu'envoie le directeur du scrutin une carte indiquant où chaque personne doit voter.

Mon quatrième point vise le temps d'antenne gratuit à la radio et à la télévision qui à mon avis, devrait être accordé comme service public sur les ondes de l'État. À mon sens, les propositions du bill sont raisonnablement équitables. J'ai entendu certains de mes collègues qui comptent davantage sur la radio et la télévision dans certaines régions éloignées, se plaindre de ce que cette mesure ne leur accorde pas assez de temps. En fait, elle n'accorde pas assez de temps dans les villes. Je serais groupé avec les candidats des circonscriptions de Toronto dans ma campagne, ce qui me donnerait, je crois, à peu près 20 secondes à la télévision. Dans mon cas, on m'apprécie bien à la radio et alors je n'en suis donc pas trop préoccupé. Nous ne passons ordinairement pas tellement souvent à la télévision, si ce n'est aux stations locales de télévision par câbles dans les grands centres urbains.

● (1610)

Mon prochain point a trait à la question de la divulgation des contributions de \$100 ou plus. Je crois que la mesure parle de \$99.99. Nous devrions, à mon avis, établir à \$100 le montant qui peut être versé sans être divulgué. Nous ne devrions pas jouer aux enfantillages avec ce genre de mesure. Je suggérerais également que la divulgation complète des fonds soit vérifiée par un comptable agréé ou un expert comptable diplômé et que cette vérification soit attestée sous serment devant un juge. Je ne crois pas que ce soit très difficile. Nous connaissons tous des juges. Toutefois, cela conférerait à tout le processus un cachet très sérieux. Il est important que cette vérification soit attestée sous serment devant un juge ou un magistrat parce qu'avant de se présenter—et les candidats sont également assermentés—un comptable y pensera très sérieu-

[M. Danson.]

sement avant d'essayer de forcer la règle. J'espère que cette vérification sera exigée de tous les candidats d'une circonscription parce qu'à mon avis elle assurerait un certain degré d'indépendance et ce ne sera pas bon marché parce qu'un vérificateur qui certifie ce genre de dépenses y risque sa carrière professionnelle et ne voudra pas le faire à la légère. Je crois que le comité devrait également étudier cet aspect.

Le dernier point et celui auquel je tiens encore beaucoup concerne la liste permanente des électeurs. Je sais qu'elle pose beaucoup de problèmes et qu'elle n'est pas une solution parfaite. Notre système actuel n'est certainement pas parfait mais cette disposition peut réduire de beaucoup la durée des campagnes électorales en supprimant le temps qu'il faut pour dresser les listes, ce qui se fait sans trop de sérieux et à la hâte. Peut-être est-ce fait par des gens bien pensants qui n'y ont cependant pas été pleinement formés, et il en résulte des problèmes. Nous pourrions ainsi supprimer la perte de temps qu'exige le recensement des électeurs et, je l'espère, la plupart des erreurs qui se produisent.

Ce système est courant ailleurs, notamment au Royaume-Uni, où la campagne électorale dure trois semaines. Des amis à moi à la Chambre des communes britannique m'ont confié qu'ils dépensaient environ 900 livres sterling au cours de leur campagne électorale, mais cela ne leur coûte pas un sou. Ces fonds sont réunis par les organisations de la circonscription intéressée. Je pense qu'ils ont le droit de dépenser 50 livres sterling par année pour l'organisation de leur circonscription, mais ils n'ont pas le droit de faire eux-mêmes des frais pour leur campagne électorale. Naturellement, la situation là-bas est tout autre. Les circonscriptions sont plus petites, au double point de vue de la population et de l'étendue. Mais nous pourrions quand même tirer amplement parti de leur système et je préférerais que ce soit de celui-là plutôt que de celui de nos voisins du Sud qui, comme nous le voyons, devient tout à fait incontrôlable.

Une liste permanente d'électeurs coûterait peut-être cher, mais à une époque d'ordinateurs comme la nôtre, elle pourrait servir aux gouvernements de tous les paliers et nous savons comment les ordinateurs de la Commission d'assurance-chômage et du ministère du Revenu national fonctionnent bien. La liste fédérale des électeurs pourrait servir à constituer la liste provinciale et la liste municipale des électeurs ainsi que la liste des contribuables des écoles séparées et publiques. On réaliserait ainsi une économie considérable. Je félicite la province de Québec d'avoir inauguré dernièrement le système des listes permanentes d'électeurs et nous avons hâte de voir comment ce système fonctionne chez elle.

J'ai dit que j'avais sept points dont je voulais traiter et que le dernier avait trait à la liste permanente des électeurs. Mais j'en aurais un autre à mentionner. Il s'agit des panneaux. J'ignore comment on pourrait régir les dépenses de ce côté. C'est vraiment difficile, mais j'aurais une formule à proposer; il s'agirait d'accorder à chaque candidat un certain nombre de pieds carrés de panneaux par mille carré de circonscription. Le candidat pourrait y ériger 100 grands panneaux ou 1,000 petits, au choix. Le contrôle de ce côté serait trop difficile, je pense et du moment qu'on restreint les dépenses et que les gens s'y conforment rigoureusement, nous pourrions juger de la chose dans le contexte voulu.

Je suis convaincu que cette loi donnera une allure tout à fait nouvelle aux campagnes électorales. Il y aura encore beaucoup de façons de la contourner, mais c'est à nous